RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 14027
Numéro SIREN : 803 264 571
Nom ou dénomination : GUAM

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2014 sous le numéro de dépôt 60543

1406061002

DATE DEPOT :	2014-07-02
NUMERO DE DEPOT :	2014R060543
N° GESTION :	2014B14027
N° SIREN :	803264571
DENOMINATION :	GUAM
ADRESSE :	22 rue Louis Blanc 75010 Paris
DATE D'ACTE :	2014/06/25
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	ATTESTATION BANCAIRE

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS

DADN 1439 IDX0 XXXXXXXXXX IDX1 0 FADN

DEPOT DE CAPITAL S.A.R.L.

CERTIFICAT

La BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, représentée par Nathalie ELMAYAN agissant en qualité de Directeur de l'Agence.

CERTIFIE qu'il a été déposé à l'Agence de Paris Louis blanc au compte spécial bloqué numéro: 21487943123, ouvert au nom de la S.A.R.L. en formation dénommée G U A M dont le Siège Social sera établi à 22 RUE LOUIS BLANC 75010 PARIS, la somme de : 5000,00 €, représentant [1]

☒ le montant du capital social souscrit en numéraire.
ou
☐ la partie libérée du capital social souscrit en numéraire.

Fait EN DEUX EXEMPLAIRES, dont deux ont été remis au client

A Paris, le 25 juin 2014

le Directeur de l'Agence :

BANQUE POPULAIRE
relatifs aux
76-78 avenue de France

[1] Cocher la case concernée

Commerce et des S

Article 4. Siège s

Le siège social est f

Il pourra être tran
gérance, sous réser
autre lieu suivant d

Article 9. Capita

Le capital social est

Il est divisé en 1
Monsieur Stanley
conditions visées à

dans la Société ré
cessions de parts re

La Société peut ér
effectuées. Ces pa
formation du capit

Les parts sociales
annulées en cas de
titulaire.

commerciale

II. Transmission

4. En cas de déc
héritier, et, le

Le Gérant, ou cha
« *Pour la Société* –

Dans ses rapports
la Société et agir e

4. Les conventi
répertoriées

5. A peine de
personnes m
Société, de s
que de faire
Cette interd
associées, au
toute person

La nomination d'u
est obligatoire dan

En cas de pluralité
décidée par décisi
plusieurs associés

Le Commissaire au

des prélèvements
distribuable de l'ex

De même, l'associ
les sommes distrib

Aucune distributio
suite d'une telle d
les statuts ne perm

Les pertes de l'exe
bénéfices des exer

Toutes les co
de la Société
juridiction de

En autant d'originaux
l'égales

Fait à Paris, le 2

Signature de tou

lu et approu